



VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le 22 février 2017 à 9 h 30, à salle de conférence de l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond.

SONT PRÉSENTS :

Mme la conseillère et	Bernard Ayotte
MM. les conseillers	Benoit Voyer
	Réjeanne Julien
	Fernand Lirette

SONT ABSENTS :

MM. les conseillers	Etienne Beaumont
	Guillaume Jobin

formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Dion.

Sont également présents : le directeur général, M. François Dumont, le surintendant aux bâtiments et conseiller aux nouveaux projets, M. Daniel Boucher, et la greffière, Mme Chantal Plamondon

Le maire fait la lecture du mot d'ouverture de la séance du conseil et souhaite la bienvenue à tous.

Ordre du jour

1. Administration de la municipalité

1.1 Aucun

2. Trésorerie

2.1 Aucun

3. Sécurité publique

3.1 Aucun

4. Transport routier et hygiène du milieu

4.1 Aucun

5. Urbanisme et mise en valeur du territoire

5.1 Modification à la résolution 16-07-208 Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Mme Aurélie Piché

6. Loisirs et culture

6.1 Octroi d'un contrat pour services professionnels dans le cadre du projet de remplacement du système de réfrigération de l'aréna

7. Période de questions

8. Petites annonces

8.1 Aucun

9. Levée de la séance

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

17-02-067 **MODIFICATION À LA RÉOLUTION 16-07-208 DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC PAR MME AURÉLIE PICHÉ**

Attendu l'adoption de la résolution numéro 16-07-208 lors de la séance ordinaire tenue le 11 juillet 2016;

Attendu que par cette résolution, le conseil municipal appuie la demande d'autorisation formulée par Mme Aurélie Piché auprès de la CPTAQ afin de permettre un centre équestre (randonnée, cours d'équitation, pension et autres activités connexes) sur le lot 4 623 690 du cadastre du Québec;

Attendu que le lot 4 623 691 du cadastre du Québec est également visé par la demande vu les sentiers qui s'y trouvent;

Attendu qu'à cet effet, il devient nécessaire de modifier la résolution 16-07-208 afin d'y ajouter le lot 4 623 691;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR BERNARD AYOTTE, IL EST RÉSOLU :

QUE la résolution numéro 16-07-208 *Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec* soit modifiée afin d'y ajouter le lot 4 623 691 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

LOISIRS ET CULTURE

17-02-068

OCTROI D'UN CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU PROJET DE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA

Attendu l'autorisation donnée au surintendant aux bâtiments et conseiller aux nouveaux projets, M. Daniel Boucher, afin qu'il puisse procéder aux appels d'offres nécessaires dans le cadre du projet de remplacement du système de réfrigération de l'aréna, et ce, aux termes de la résolution 17-02-029;

Attendu que ce projet commande des services en ingénierie notamment pour la confection des plans et devis;

Attendu qu'à cet effet des invitations ont été transmises aux trois firmes suivantes :

- ↳ SNC-Lavalin
- ↳ WSP Canada inc.
- ↳ Norda Stelo

Attendu que cet appel d'offres a fait l'objet d'une procédure d'évaluation et de pondération des offres, et que le directeur général a procédé à la désignation des membres du comité de sélection en vertu du Règlement de délégation 461-10;

Attendu les recommandations du comité de sélection à la suite de l'analyse de la seule soumission déposée et ouverte publiquement le mardi 21 février 2017;

Attendu que le plus bas soumissionnaire conforme est admissible à conclure un contrat public;

Attendu le Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22, et ce, dans les arénas et les centres de curling du Québec;

SUR LA PROPOSITION DE MADAME RÉJEANNE JULIEN, IL EST RÉSOLU :

QUE le contrat pour les services professionnels en ingénierie dans le cadre du projet mentionné précédemment soit octroyé à WSP Canada inc., seul soumissionnaire conforme, et ce, pour la somme de 63 950 \$ plus les taxes applicables.

La présente résolution et la soumission déposée tiennent lieu de contrat.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir à la présente dépense soient prises à même le Règlement 616-17 *Règlement décrétant un emprunt en vue des travaux de remplacement du système de réfrigération et des baies vitrées de l'aréna* lequel est en attente d'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 7.

Période de questions.

✓ *Aucun citoyen n'est présent à la séance.*

SUJET 9.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 10 h.

Chantal Plamondon, OMA
Greffière

Daniel Dion
Maire